

République Française
Liberté – Egalité - Fraternité

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 24 Juillet 2025

Effectif du Conseil : 29

Présents : 20

Absents excusés : 07

Absents : 02

Procurations : 06

Sens du Vote

Pour : 26

Contre : 00

Abstention : 00

N° de délibération : 05
Date de transmission
en préfecture :
30 JUL. 2025

Par suite d'une convocation en date du 07 juillet 2025, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Jeudi 24 juillet à 18h30** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaient présents : Jules OTTO, Frédéric OTTO, Christiane COLET-BAILLET, Ernand BOULON, Cindy DARMIN, Louis-Jules DARES, Christopher GERAN, Joël LANCASTRE, Albert AIRA, Yvon TOI-OTTO, Amour GABALI, Juliette FARNABE, Gérard RAMASSAMY, Sonia JEREMIE CAMALET, Ketty LANCIEN, Véronique GOMBAULD, Luigi LANCASTRE, Gaston GERAN, Jennifer LINON, Pierrot TAURUS.

Absents excusés : Jacqueline TASSIUS, Marie-Pierre DARLY, Virginie GUILLAUME, Nicolas BRESLAU, Anne-Marie CANGOU Audrey BOURSEAU, Aline TOI

Absent : Esther JEREMIE-AMBRAISSE, Alexandre CLAIRY.

Procurations : Jacqueline TASSIUS donne procuration à Jules OTTO, Marie-Pierre DARLY donne procuration à Cindy DARMIN, Virginie GUILLAUME donne procuration à Véronique GOMBAULD, Nicolas BRESLAU donne procuration à Christopher GERAN, Anne-Marie CANGOU donne procuration à Ernand BOULON, Aline TOI donne procuration à Gaston GERAN.

Secrétaire de séance : Anne-Marie CANGOU

Validation du plan de financement des travaux d'aménagement périphérique
du port de pêche de Val de l'Orge

Monsieur le Maire expose :

Par délibération en date du 12 décembre 2024, la commune de Vieux-Habitants validait le programme d'aménagement de l'Anse de Val de l'Orge.

Celui-ci se déclinait en partenariat avec l'agence des 50 Pas géométriques, et s'inscrit dans l'ambition de créer un lieu propice à la fois à une meilleure qualité de vie des habitants de la zone, ainsi qu'à l'accueil qualitatif des usagers habituels et des visiteurs.

Cette valorisation pourra entraîner, avec le concours des acteurs locaux, une dynamisation des activités économiques, qu'elles soient issues du monde associatif, productif ou commercial.

La présence de gîtes dans le secteur témoigne notamment du potentiel des lieux en matière de tourisme, ainsi que de sa possible intégration dans une dynamique touristique au profit direct des habitants.

Il convient également de noter le projet porté par la Ville et le Conservatoire du littoral d'une liaison piétonne reliant Val de l'Orge aux autres sites balnéaires de la commune à savoir Rocroy, Simaho dans le bourg ou encore la plage de l'Etang, plus au Nord.

Ainsi, le projet déclinait des orientations d'aménagement tournées vers :

- La structuration et la sécurisation de l'accueil en général ;
- Le loisir balnéaire et de plein-air, avec une attention particulière pour les familles et, plus largement, le monde associatif qui pourra animer la vie, le tissu social des lieux ;
- La qualité de vie au quotidien ;
- La vitalité du port de pêche, pour plus de fonctionnalité et de sécurité des embarcations et le confort des plaisanciers et pêcheurs ;
- La prise en compte effective de la sensibilité environnementale des lieux ainsi que des aléas naturels.

L'ensemble de ces facteurs à vocation à contribuer à une évolution innovante visible du site de Val de l'Orge, tout en s'inscrivant dans son identité profonde.

Bilan

Le Conseil départemental conduit actuellement une étude afin de créer formellement le port de pêche de Val de l'Orge. A l'issue de cette étude, le périmètre de l'espace portuaire pourra être défini.

Le coût prévisionnel se portait à 3.3 M€.

A ce stade de ce programme, il convient de réaliser l'aménagement de l'espace correspondant à l'arrière-port. Cet aménagement partenarial portera sur des parcelles relevant de la compétence de l'Agence ainsi que de l'Office National des Forêts. Il pourra faire l'objet d'un accompagnement de l'Agence des 50 pas géométriques.

Dans ce cadre, il est notamment prévu :

- L'aménagement de la voirie d'accès ;
- La reprise des réseaux d'eau potable ;
- L'installation de bâti et mobilier urbain ;
- Le module de stockage pour les pêcheurs ;
- La construction de carbets améliorés ;

Afin de permettre la poursuite des échanges, la planification de cette opération et la validation des partenariats et des financements, il importe au préalable d'approuver le plan d'aménagement des espaces périphériques du port en cours de création administrative.

Estimation financière

Répartition financière : 619 891,00 € HT

OPERATION	MONTANT
Aménagement Bord de plage (bâti, mobilier urbain et paysage)	252 459,00 €
Aménagement des Belvédères	82 099,00 €
Aménagement des abords de la ravine	285 333,00€
Total HT	619 891,00 €

Plan de financement :

Fonds Vert 20 % (ETAT):	124 018.00 € HT
Contrat de Péyi 30 % (DEPARTEMENT):.....	186 027.00 € HT
Agence des 50 Pas Géométriques 20 % :.....	124 018.00 € HT
Commune de Vieux-Habitants 30 %:	185 828.00 € HT

Il demande à ses collègues d'entériner le plan de financement ici proposé, de l'autoriser à contractualiser les actes administratifs et financiers associés, et de solliciter la collectivité départementale, l'agence des 50 Pas Géométriques et l'Etat au titre du dispositif des fonds vert.

Le Conseil municipal

Après avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

Article 1 : D'approuver le plan d'aménagement des espaces périphériques du port en cours de création administrative pour une estimation financière de **619 891,00 € HT**

Article 2 : D'arrêter comme suit le plan de financement :

FINANCEUR	MONTANT HT	POURCENTAGE
Fonds Vert (ETAT):	124 018.00 €	20%
Contrat de Péyi (DEPARTEMENT)	186 027.00 €	30%
Agence des 50 Pas Géométriques	124 018.00 €	20%
Commune	185 828.00 €	30%
TOTAL HT		619 891,00 €

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à contractualiser les actes administratifs et financiers associés.

Article 4 : De solliciter la Collectivité départementale, l'Agence des 50 Pas Géométriques et l'Etat au titre du dispositif des Fonds Vert.

Article 5 : D'inscrire au BP 2025 les modifications budgétaires relatives à cette opération.

Article 6 : D'adresser un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de Région, à Madame la Comptable publique et aux autres partenaires.

Pour expédition conforme

Le Maire

Acte certifié exécutoire
Réception en Préfecture :

Publication :

Affichée le 30 JUL. 2025

The image shows a circular official stamp of the 'COMMUNE DE VIEUX-HABITANTS' with a central emblem. Overlaid on the stamp is a blue ink signature that reads 'Jules OTTO'.